INFOS PLUS

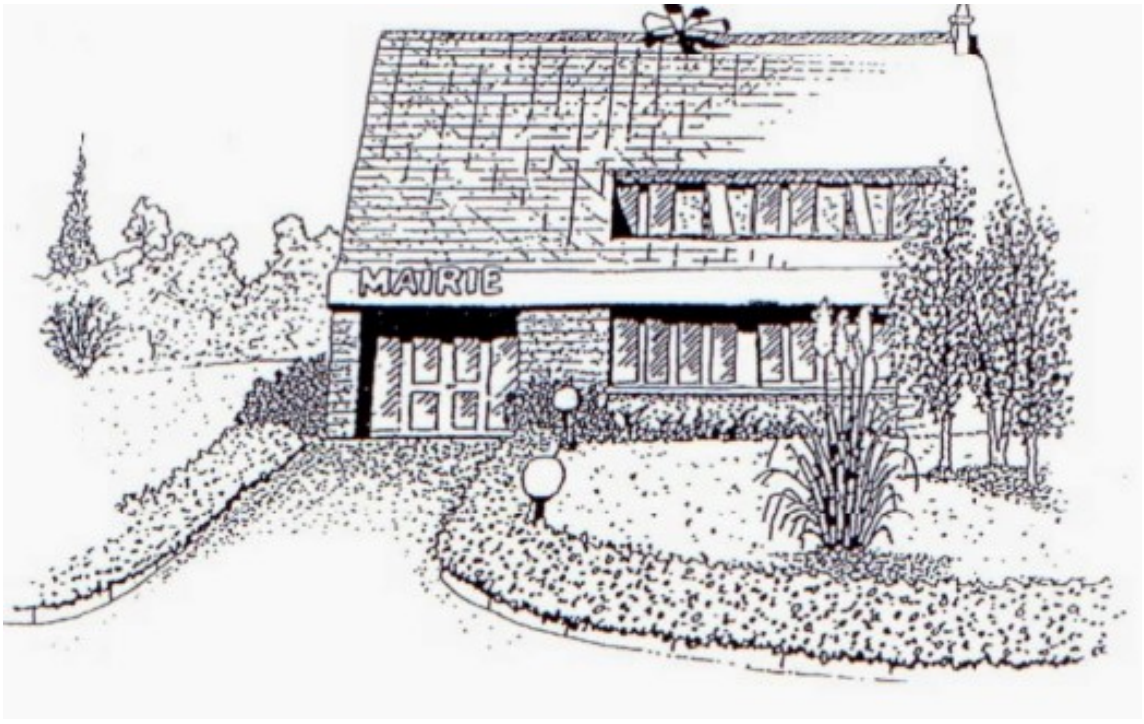

OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE 2018 N° 179

Sommaire :

- ***Le mot du Maire p 3 à 6***
- ***Actualités p 6***
- ***Le Repas des Anciens p 7***
- ***La vie communale p 8 - 18***
  - ◊ *Conseils municipaux* ***p 8 - 10***
  - ◊ *Communauté de Communes* ***p 10***
  - ◊ *Éclairage solaire* ***p 11***
  - ◊ *Rénovation de l'éclairage public* ***p 11***
  - ◊ *Inauguration du Foyer Rural et de la boucherie* ***p 12***
  - ◊ *Concours des Maisons fleuries* ***p 13***
  - ◊ *Laurence et Gilles ont abandonné les pesticides* ***p 13***
  - ◊ *Maison de santé : nouvelle installation...* ***P 14***
  - ◊ *L'Opéra Bus* ***p 14***
  - ◊ *Le Collège d'Ecueillé* ***p 14***
  - ◊ *Commémoration du 11 novembre à Ecueillé* ***p 15***
  - ◊ *Colis du 11 Novembre à l'EHPAD* ***p15***
  - ◊ *Commémoration du 11 novembre à Pellevoisin* ***p 16***
  - ◊ *EHPAD Béthanie* ***p 17***
  - ◊ *Le Marché de Noël* ***p 18***
- ***La vie associative p 19 - 23***
  - ◊ *Association de pêche L'Épinoche* ***p 19***
  - ◊ *L'Union Sportive de Pellevoisin* ***p 19 - 20***
  - ◊ *Les Anciens Combattants* ***p 21***
  - ◊ *Les Pompiers* ***p 21***
  - ◊ *Union Musicale de Pellevoisin* ***p 22***
  - ◊ *Le Syndicat d'Initiative* ***p 22***
  - ◊ *Le Relais des Pas Sages* ***p 23***
  - ◊ *Le Club de l'amitié* ***p 23***
- ***Notes d'histoire locale p 24 - 26***
  - ◊ *La tuilerie* ***p 24 - 26***
- ***Jardin d'agrément et potager p 27***
- ***Page pratique p 28- 31***
  - ◊ *Mémento permanences* ***p 28***
  - ◊ *État civil* ***p 29***
  - ◊ *Dates à retenir* ***p 29***
  - ◊ *Petites Annonces* ***p 29***
  - ◊ *Calendrier des randonnées* ***p 30***
  - ◊ *Pellevoisin d'hier et d'aujourd'hui* ***p 30***
  - ◊ *Collecte des ordures ménagères 2019* ***p 31***
  - ◊ *Service de cars* ***p 31***

Le mot du Maire

Chers administrés,
Chers amis,

Précédant la cinquième cérémonie des vœux, deux inaugurations viennent d'avoir lieu :

- **La boucherie :** Grâce au Conseil départemental et au Maire de Chaillac qui nous ont aidés à trouver un porteur de projet Boucher-Charcutier pour acquérir le fonds de commerce, la Mairie a acheté les murs, ce qui a permis à M. et Mme Marteau de partir en retraite en toute sérénité. Le financement est le suivant : la Préfecture : 43.668,90 €(28%) avec la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux), le Département avec 34.935,12 € (22%) , et le reste à charge à la commune pour l'instant : 77.330,98 € (50%).La Région a été sollicitée à hauteur de 30% dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territorial et nous attendons cette subvention.
- **Notre Foyer Rural** : Construit dans les années 1968-1969 autour de la compagnie théâtrale «Le Roi de trèfle », il n'était plus aux normes actuelles éco énergies et accessibilité.
Avant-projet en 2014, 1ère déception ; 2ème projet, 2ème déception, puis le 3ème projet, perspective d'acceptation avec une recherche de financements. Rencontre toujours obtenue grâce au Conseil Départemental, avec M. Batifort administrateur de la CARSAT, qui annonce une possibilité de subvention dans le cadre des aides de la CARSAT. Après plusieurs mois de démarches administratives, cette subvention CARSAT est obtenue, clef de voûte du plan de financement.
Le Marché public lancé, puis une durée des travaux sur 10 mois, travaux suivis par le cabinet d'architectes Oliviero et son responsable de chantier, M. Alain Mayaud, et par notre commission des travaux emmenée par Denis Logie. Une mention particulière à l'entreprise Darnault qui a bien œuvré dans les délais et merci à Yannick Brunet et sa société.
Mais revenons à nos financeurs : l'Etat via la Préfecture avec le FSIPL (Fonds Spécial pour les Investissements Publics Locaux) pour 116.702,10 € (30%), la CARSAT pour 100.000 € (25,71%), la Région via le Pays de Valençay 41.700 € (10,72%), Mme la Sénatrice GERBAUD avec 6.000 € de fonds parlementaires (1,54%) et nos fonds propres qui se montent à 124.604,90 € (32,03%). Grâce au Département, une partie des matériels de cuisine a été financée par le FAR (Fonds d'Action Rurale) soit 14.528€(65%).
Pour être complet sur l'équipement de ce Foyer, la municipalité a choisi de mettre l'argent prévu pour la réfection des trottoirs, la réfection du hall d'entrée de la Mairie et le bureau du Maire dans la sonorisation, la vidéo et la scène amovible, c'est-à-dire 14 790,80 €. Les chaises neuves seront livrées début 2019.
Nous disposons aujourd'hui d'un super lieu de rencontres intergénérationnel très bien équipé et que nous saurons entretenir et mettre à profit.

Passons maintenant à la cérémonie des vœux, car cette année 2018 fut riche en évènements et travaux sur la commune.
Les promesses faites ont été tenues et je tiens à vous en faire le bilan :
Pour celles et ceux qui suivent, je vais reprendre le même ordre que les années précédentes, d'autant que ce devrait être plus court, compte tenu des réalisations terminées.
La Poste : On en parlait depuis deux ans, et on y est, Mme Barre Séverine, notre charmante et très sympathique factrice-guichetière est en place. La Poste est ouverte tous les matins du lundi au samedi inclus.
L'école et le RPI Pellevoisin-Heugnes : Nos deux Directrices ont été confirmées dans leurs postes, nous leur souhaitons une longue affectation dans notre RPI. Pour maintenir nos écoles, je m'adresse aux parents, aux couples sans enfants et aux célibataires, sachez que nous pouvons doubler les effectifs !

La tonte et le broyage des talus : Nous avons trouvé notre vitesse de croisière et les remarques négatives se font de plus en plus rares, nous en recevons même des positives !
Le « 0 » pesticide : Déjà 4 ans que je vous parle de « PELLEVOISIN 0 pesticide ». Au 1er janvier 2019, vous êtes toutes et tous concernés, puisque la loi Labbé entrera en vigueur sur tout le territoire. Elle prévoit l'interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur. Concernant la commune, les binettes électriques peinent à voir le jour et rien ne semble vouloir détrôner la binette traditionnelle.
Le fleurissement de la commune : Bien, mais la soif nous a rattrapés. Je lance un appel aux habitants à fleurir leurs demeures, surtout côté rue ! Dans un 1er temps, des rosiers seront mis dans la rue principale sur les façades des immeubles communaux, et, si cela vous agrée, les propriétaires pourraient être sollicités pour le prêt de leurs façades.
La circulation piétonnière : La réfection des trottoirs continuera en 2019.
La Boulangerie et son Logement : Nos boulangers qui nous régalent depuis plus d'un an maintenant, occupent le logement depuis le 1 mars.
Les appartements au-dessus et à côté de l'épicerie : Ce fut de très gros travaux soit 232.831,51 €, car seuls les 4 murs ont été conservés. Même le toit a été refait. Mis en location au 1er septembre2018.
La Maison de Santé : Pas d'inauguration en vue car toujours pas de médecin. Un départ, notre orthophoniste libérale nous quitte pour reprendre un emploi salarié, et une arrivée, une esthéticienne, Mme Linda Ruggiero à qui nous souhaitons plein succès à Pellevoisin.
Le Logement au-dessus de la Poste : T4 Refait du sol au plafond, y compris le toit et un accent fort sur l'isolation, il vient d'être terminé pour 79 389,61 €.
La Bibliothèque : Après le toit et la réfection du mur pignon, le bardage est terminé. Souhaitons que notre problème d'humidité soit réglé. Montant des travaux 31.415,29 €.
Les murs du cimetière Estelle Faguette: Les travaux ont été effectués par l'entreprise Plault . Coût des travaux 12.498€ HT. Merci au Département, qui dans le cadre du FAR (Fonds d'Action Rurale), a subventionné à hauteur de 8.749€ (70%).
La gare : Les menuiseries ont été entièrement rénovées ou refaites à l'identique ainsi que le traitement du bardage bois. Coût de ces opérations : 29 995,72€. Reste la réfection de la salle que nous essaierons de faire cette année.
Le camion de la commune : Neuf et financé en partie grâce au FAR du Département qui a représenté 57% de la dépense (reçu 20.727 € sur 36.133 € HT) .
Les jeux pour enfants : Nous avons installé pour 8.000€ de jeux sur l'aire de l'étang et obtenu un satisfecit unanime pour la tyrolienne. Nous poursuivrons nos efforts d'équipements en 2019.
La mise en route du site de Pellevoisin sur le Net est quelque peu délicate. Google peinant à valider la recherche avec le nom « pellevoisin » seulement, toujours accessible par« pellevoisin.fr ».

Réalisations dans le cadre du TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)

Souvenez-vous, l'an dernier, en parlant de la TEPCV au sujet des ruches et des projets que nous avions, et du montant obtenu par notre Com-Com (près de 1,25M€) je vous avais dit : Merci Père Noël ! Eh bien, il est passé ! Il nous a apporté :
- Une voiture électrique : Neuve elle aussi et financée grâce à cette TEPCV. Cadeau Royal, car financé à 80% par l'Etat.
-Des lampadaires solaires : 33 lampadaires financés grâce à la TEPCV (montant de la dépense 84.120,46€) qui permettent d'amener la lumière dans nos petits hameaux et certains carrefours afin d'améliorer la sécurité. Nous attendons le montant des subventions qui devraient se situer aux environs de 60 à 70 %. Je vous le repréciserai dans Info + et sur notre site « pellevoisin.fr ».
-L'éclairage public traditionnel : 220 points d'éclairage et leurs coffrets de commandes refaits entièrement à neuf, avec de belles LED qui permettront au minimum 50% d'économies. Chantier terminé pour une dépense de 157.601,45€ toujours grâce à la TEPCV (montant non encore déterminé, cf votre prochain Info +) et une participation (20%) du SDEI (Syndicat Départemental des Energies de l'Indre).
Donc si vous m'avez bien suivi, cela fait pas mal de chantiers que la Municipalité a menés à bien, et tout ça sans augmentation d'impôts ni de taxes.

Un très grand merci aux représentants pour les subventions accordées par l'Etat, la Région, le Département et les différentes institutions sans qui ce genre de réalisations ne pourraient voir le jour compte tenu des moyens financiers à engager. Pour mettre une image sur ce propos, la commune, en investissant 2.000 €, peut financer des travaux pour un montant compris entre 5.000 et 10.000€ suivant la nature des subventions. Avouons que c'est mieux que les banques !

Après tout ça, que restera-t-il à faire, me direz-vous ?
- Faire venir un médecin et une orthophoniste. Malgré les moyens mis en œuvre par le Département pour lutter contre la désertification médicale, c'est une affaire de longue haleine compte tenu du constat effectué et des choix politiques passés.
- Améliorer la téléphonie mobile, le Gouvernement s'y emploie, la Préfecture et le Département aussi. Aujourd'hui, Pellevoisin est dans la liste des 11 sites retenus de l'Indre (en terme technique, vous entendrez parler de 11 grappes qui couvriront 38 sites de l'Indre). Je rappelle que le Gouvernement pour la France entière a prévu 5000 sites à équiper entre 2018 et 2024. Souhaitons que les délais de réalisation de ces «11 grappes dans l'Indre » soient les plus courts possible.
- Améliorer le débit Internet grâce à la fibre optique à domicile. Là encore, je peux témoigner de l'investissement du Conseil Départemental et de ses équipes sur ce sujet. L'équipement des bourgs de plus de 1000 habitants est en cours et devrait être terminé en 2021-2022, date à laquelle 70% d'Indriens seront équipés. Pour les 30% restants dont nous faisons partie, nous comptons sur la réactivité du Département pour trouver les financements nécessaires car il y va de l'attractivité de notre territoire.
- Installer de nouvelles entreprises et/ou artisans sur le territoire de la Com-Com, et pourquoi pas à Pellevoisin qui dispose d'espaces adaptés. Sachez que vous pouvez faire appel à Mme Vanderploeg Adélaïde qui est notre chargée de mission économie et développement pour parler soit de projets, soit d'actualités.

Des fonds à trouver pour :
- La réfection des rues (un devis de 170.000€).
- Le revêtement très abîmé du terrain de tennis et y ajouter des buts de Hand et de basket pour un montant de cette opération de 35.000€.
- La réfection des sanitaires de notre aire de camping et la réfection des toilettes publiques à proximité de l'église.
- L'achat d'une grosse tondeuse, pour lequel la commune a déposé un dossier FAR 2019.

Nous aurons aussi deux recrutements à réaliser : un agent de maîtrise pour remplacer M. Philippe Huguet qui partira à la retraite au 31 mai, et le second comme agent administratif pour épauler Mme Sophie Brisset au secrétariat qui remplacera Mme Nicole Gavaud qui fait valoir ses droits à la retraite au 31 juillet. Ces deux postes à pourvoir paraîtront très prochainement sur le site du Centre de Gestion de l'Indre.

Au chapitre festivités, deux célébrations ont été réalisées : Le 70ème anniversaire de la mort de Georges BERNANOS les 5 et 7 juillet grâce à M. Pierre SCHMIDT, directeur de « La Renaissance Lochoise », et le Syndicat d'Initiative, dont je remercie son président M. Jean-Jacques Druet et toute son équipe, renforcée pour cet évènement par de futurs admirateurs de Georges. Dommage que cet écrivain mal connu et non pas méconnu n'ait pas intéressé plus que ça ! Il fait partie de notre patrimoine culturel et avec l'aide de M. Bruno Daugeron (qui vient de se joindre à notre équipe), nous allons tenter de faire grandir cet intérêt.
Un encouragement à l'association des « Pas Sages » qui sont sur tous les fronts et qui participent activement à l'attractivité de notre commune, donc du territoire. A ce propos, j'espère que vous avez été nombreux à répondre à l'enquête sur cette attractivité du territoire et qui devrait permettre de trouver des axes forts pour améliorer l'image sympathique de l'Indre.
La Ste Barbe et la Ste Cécile n'ont, cette année encore, pas déplacé les foules. Il est important de soutenir nos pompiers ainsi que nos musiciens pour les encourager. Pensez à l'Apérizik qui aura lieu le samedi 30 mars 2019 et le concours de boules organisé par les pompiers. Je lance un appel pour le recrutement de pompiers volontaires si important pour la sécurité et la protection de notre ruralité.
L'association de pêche « L'Epinoche » a organisé l'enduro carpiste qui a eu un franc succès.
Le samedi 16 février 2019, la choucroute dansante sera remplacée par un couscous dansant.
Les 3 et 4 août 2019, cette quatrième édition de la fête du Retour de la Vapeur mettra en exergue la marque Massey-Ferguson ; Parlez-en autour de vous !

Une dernière information concernant l'eau potable, à compter du 1er janvier 2019, adieu le syndicat des eaux de Pellevoisin-Ecueillé et bonjour le syndicat des eaux du Boischaut Nord dont le siège est à Valençay. Pour toutes informations sur l'eau, veuillez contacter le 02.54.00.32.31 ou par mail *syndicatdeseauxvalencay@wanadoo.fr*
Nous avons à déplorer cette année quelques départs, mais nous avons accueilli quelques nouvelles familles à qui nous souhaitons la bienvenue, et j'ai pu constater que certaines familles se sont déjà très rapidement intégrées à la vie de notre commune ; merci à elles de montrer le chemin. Je leur rappelle qu'il y a de nombreuses activités au sein des clubs et associations **Et bien sûr un grand merci à vous toutes et tous**

les bénévoles sans qui rien n'est possible.

Au nom du Conseil municipal que je remercie pour son investissement et sa confiance,

je vous souhaite une excellente année 2019.

Le Maire

Actualités

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la commune de Pellevoisin :
http://pellevoisin.fr/

et sur la page Facebook :

https://www.facebook.com/Pellevoisin36180/

Les aînés de la commune « gâtés»

Le repas des anciens offert par la commune

Depuis plus de 40 ans, la coutume veut que Pellevoisinois et Pellevoisinoises de 70 ans et plus soient réunis pour partager un repas amical destiné à resserrer les liens entre concitoyens.
Traditionnellement, la date retenue se situait au mois d'octobre ; pour la première fois, cette date a été décalée au mois de décembre, sans conséquences puisqu'on comptait 80 convives au restaurant de la Foulquetière, à Luçay le Mâle.
Tout avait été prévu pour assurer le transport avec un voyage aller et retour à bord d'un autorail de la Société pour l'Animation du Blanc-Argent, l'occasion aussi pour un bon nombre de découvrir ce train touristique.
Un bon repas, une bonne ambiance, ce repas laissera à n'en pas douter un bon souvenir aux participants parmi lesquels les doyens, Mme Louisette Gavaud, 92 ans, et M.René Nonnet, bientôt 96 ans, que Gérard Sauget, le Maire, ne manqua pas de saluer pour leur fidélité.

Source NR

Préparation du colis des anciens

Avec quelques jours de retard par rapport aux années précédentes du repas lui-même décalé, les personnes de 70 ans et plus n'ayant pu ou pas souhaité prendre part à ce moment convivial, n'ont pas été oubliées .
Elles ont reçu la visite, au tout début de la nouvelle année, d'élus porteurs d'un colis de victuailles et de friandises et venus s'enquérir par la même occasion de leur santé ou recueillir leurs avis ou leurs questions sur la vie de la commune.
Elus de la commission d'aide sociale avec l'aide de quelques administrés associés ont ainsi confectionné et distribué104 colis, les résidants en maisons de retraite ayant pour leur part reçu un cadeau approprié .

La vie communale

Conseil Municipal du 5 octobre 2018

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard SAUGET, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le 28/09/2018.

Organisation et financement du spectacle « Opéra Bus » :

Vu le dossier PACT 2018 voté par la CCEV pour la commune de bénéficier de ce spectacle, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'organisation sur la commune et approuve les modalités de financement proposées.

Demande de dérogation de conservation des archives « anciennes » de la commune :

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la conservation dans les locaux de la Mairie des registres d'état civil de plus de cent vingt ans, ainsi que de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif.

Souscription à la licence d'autorisation Copies Internes Professionnelles Villes et Intercommunalités :

Vu le contrat copies internes professionnelles d'œuvres protégées pour les villes et considérant qu'il est nécessaire d'utiliser les articles de presse ainsi que les photos pour le bulletin municipal, le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à ce contrat dont la redevance annuelle est de 150€ HT.

Demande de participation financière des communes non-adhérentes au syndicat intercommunal de ramassage scolaire pour l'année scolaire 2017/18 :

Considérant une demande de participation financière pour l'année scolaire 2017/18 pour une cotisation annuelle de 13€ par élève et d'un forfait de 44€ transportée en autobus, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas signer la convention.

Rapport 2017 du Maire sur le prix et la qualité du service d'assainissement :

Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2017 établi par le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ledit rapport.

Service d'assainissement -Fixation de la part communale 2019 :

Considérant que le compte administratif du service assainissement dégage un excédent de fonctionnement depuis plusieurs années et qu'aucun investissement important n'est à prévoir dans l'immédiat, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la part communale de la redevance d'assainissement 2018.

CERIG-Contrat de maintenance de logiciel CHORUS :

Considérant le contrat de maintenance logiciel CHORUS de la société CERIG (sise 12 rue des Capucines 87260 PIERRE BUFFIERE) d'une durée de trois ans à partir du 1er janvier 2019 pour un montant de 60€ HT (révisable chaque année), le Conseil municipal décide à l'unanimité de signer ce contrat.

Foyer rural-Tarifs après des travaux :

Considérant les travaux de rénovation de la salle du Foyer Rural et le coût des travaux, le Conseil municipal décide à l'unanimité de réviser les tarifs de location de cette salle à compter du 1er janvier 2019.

Demande de subvention – Football Club :

Vu la demande de subvention exceptionnelle du 27 septembre 2018 du Football Club de Pellevoisin, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 600€, sous réserve.

Demande de subvention – AFM Téléthon :

Vu la demande de subvention 2019 du 11 septembre 2018, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à celle-ci.

Demande de subvention – Ligue des droits de l'homme :

Vu la demande de subvention 2019 du 03 juillet 2018, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 50€.

Demande de subvention – Le Souvenir Français :

Vu la demande de subvention 2018 du 03 juillet 2018, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 150€.

Demande de subvention – Syndicat d'initiative :

Vu la demande de subvention 2018 du 03 octobre 2018, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 3200€.

Demande de subvention – Le Relais des Pas Sages :

Vu la demande de subvention 2018 de l'Association Le Relais des Pas Sages, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 1000€.

Collège Calmette et Guérin-collège « innovant » :

Suite aux travaux de réhabilitation 2018 du collège d'Écueillé, afin d'en faire un « collège innovant » et qui a pour but de rapatrier les élèves de cours moyens des écoles primaires des communes du secteur d'Écueillé dans ce collège. A l'unanimité, le Conseil municipal est contre ce projet et ne veut pas vider son école de ses élèves au profit du collège.

Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M. Gérard SAUGET, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le 15/12/2018.

OPAC de l'Indre – Avenant à la garantie d'emprunt

Vu les nouvelles mesures destinées à atténuer l'impact de la réduction de loyer de solidarité en allongeant la durée des emprunts en cours et que la commune s'était portée garante de l'OPAC 36, le Conseil municipal accepte l'avenant sur la durée de l'emprunt contracté par l'OPAC et apporte sa garantie sur le remboursement de l'emprunt réaménagé.

Syndicat du Bassin du Nahon -Désignation des délégués

Suite aux modifications du périmètre et des statuts du syndicat du Bassin du Nahon par rapport au transfert de compétence GEMAPI, le Conseil municipal a désigné comme délégué titulaire, M. RABIER Daniel, et comme délégué suppléant, M. DOUBLIER Denis.

Taxe d'aménagement

Vu sa délibération du 10/10/2014, le Conseil municipal renonce à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire. La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans.

Révision des tarifs de location de la Gare pour 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de location de la salle de la gare de 1 % à compter du 1er janvier 2019 arrondie à l'euro et d'accorder une réduction de 50 % aux personnes habitant la commune de Pellevoisin et aux sociétés locales, soit :

	Hors commune	Commune
Repas	113€	57 €
Galette, lunch, vin d'honneur...	85 €	43 €
Réunion gratuite, réunion électorale, vin d'honneur pour les associations communales	gratuit	gratuit

Les tarifs des cimetières communaux (concessions et location du caveau provisoire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter de 1% le prix de vente des concessions.

Il fixe donc, à compter du 1er janvier 2019, à :

38 € le mètre carré les concessions trentenaires ;

68 € le mètre carré les concessions cinquantenaires ;

168 € le mètre carré les concessions perpétuelles.

L'indemnité journalière pour le dépôt d'un corps dans le caveau communal, est fixée à 0,50 € par jour.

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la Commission de contrôle des listes électorales

Vu l'instruction ministérielle du 25 juillet 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne comme délégué titulaire, M. ROUX Claude, et comme délégué suppléant, M. RABIER Daniel.

Désignation pour le Syndicat Des Eaux Du Boischaut Nord d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

Vu la délibération n°2018-03-08-5 du 9 mars 2018 désignant un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Des Eaux Du Boischaut Nord et après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne un nouveau délégué titulaire, M. SAUGET Gérard, ainsi qu'un délégué suppléant, M. TAIMIOT Jacques

6 – Opposition au transfert obligatoire de la compétence assainissement à la CCEV au 01/01/2020

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant à une nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes d'Ecueillé-Valençay,

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux Communautés de Communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

Le Conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes d'Ecueillé - Valençay au 1er janvier 2020 de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT avec un report de ce transfert de compétence en janvier 2026.

7 - Demandes de subventions 2019 :

ITEP Moissons Nouvelles

Vu la demande de subvention du 10 octobre 2018 concernant l'organisation du challenge national inter-ITEP de rugby 2019 et à l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention 2019 de 1.000 €.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

Vu la demande de subvention exceptionnelle du 05 novembre 2018 afin d'organiser le congrès départemental des sapeurs-pompiers 2023 et à l'unanimité, le Conseil municipal accordera une subvention au moment venu.

Indre Nature

Vu la demande de subvention de fonctionnement 2019 du 15 novembre 2018 et à l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention 2019 de 50 € ;

Campus des métiers et de l'artisanat de l'Indre et Loire

Vu la demande de subvention 2019 du 23 novembre 2018 et à l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention de 80 €.

Faune 36 et l'AFSEP

Vu les demandes de subventions 2019 et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas accorder de subventions à ces organismes.

Communauté de communes d'Ecueillé-Valençay

Mardi 25 septembre, le conseil de la Communauté de Communes Écueillé-Valençay (CCEV) s'est réuni à Gehée. Le président, M. Claude Doucet, a débuté la séance par un hommage au maire de Villentrois, également vice-président de la CCEV, M. Patrick Malet, âgé de 60 ans, décédé quelques jours plus tôt.

Gestion des cours d'eau. Le produit de la taxe Gemapi, destinée à financer la gestion des cours d'eau, est fixé à 78.522 €.

Recrutements. D'une secrétaire administrative pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, et d'un volontaire en service civique pour le développement d'ateliers informatiques à l'Espace public numérique de Valençay.

Signatures. D'une convention avec la CCI de l'Indre en faveur du développement économique, et d'une convention de partenariat avec les acteurs culturels du territoire, dans le cadre de la mise en œuvre de la saison culturelle 2019 (château de Valençay, train touristique du Blanc-Argent, Petit théâtre des Forges, Grange aux Blas-Blas de Luçay-le-Mâle, Foyer rural de Lye pour l'organisation des Lyeliputiennes, Relais des Pas Sages de Pellevoisin).

Le plan de financement du sentier-découverte Benjamin Rabier a été validé.

Source N/R

Eclairage solaire

DES LAMPADAIRES SOLAIRES POUR LES HAMEAUX

Grâce à sa labellisation TEPCV (Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte) remise par l'Etat, la Communauté de Communes d'Ecueillé-Valençay et ses collectivités bénéficient de subventions réservées au développement durable.

Ce programme permet de financer les opérations d'économie d'énergie réalisées par les collectivités locales avant le 31 décembre 2018. Il offre de belles opportunités pour le territoire en facilitant certains projets de rénovation énergétique grâce à la possibilité d'un apport financier supplémentaire en contribuant à une politique énergétique territoriale plus ambitieuse.

La commune de Pellevoisin a pris la décision d'acquérir trente trois lampadaires solaires destinés à être répartis sur l'ensemble du territoire communal en privilégiant les intersections et les hameaux non desservis par l'éclairage public. Ces lampadaires ont été fournis par la Société Fonroche de Roquefort (47) et montés par le personnel communal.

L'investissement s'est élevé à 67 500€ et bénéficiera d'une subvention entre 40 et 60% dans le cadre du TEPCV.

N/R

Rénovation de l'éclairage public

PELLEVOISIN A RENOVÉ SON ECLAIRAGE PUBLIC

Grâce à sa labellisation TEPCV (Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte) donnée par l'Etat, la Communauté de Communes d'Ecueillé-Valençay dont fait partie la commune de Pellevoisin bénéficie de subventions réservées au développement durable

Poursuivant dans son souhait d'économie d'énergie et en particulier de l'électricité , la commune de Pellevoisin a procédé à la rénovation de son éclairage public.

Réseau vétuste, mâts défectueux, luminaires obsolètes, ampoules gourmandes en électricité et souvent grillées (il est même aujourd'hui impossible d'en trouver), c'est ainsi que près de quelque 200 points lumineux ont été rénovés avec les économies attendues et des performances améliorées. Les luminaires sont équipés d'ampoules à LED d'où une économie très importante évaluée entre 50 et 60%.

La Société AEL (Avenir Electrique Limoges) a fourni le matériel et exécuté les travaux d'installation.

Coût de l'opération 153 266€ qui sera subventionnée à hauteur de 40 à 60% par l'Etat (TEPCV) et 20% par le Syndicat Départemental des Energies de l'Indre. N/R

Inaugurations de la salle du Foyer Rural et de la boucherie

Moments rares et importants pour la petite commune de Pellevoisin, deux inaugurations ont eu lieu vendredi 28 décembre. Étaient présents : M. Gérard Sauget, Maire ; M. Serge Descout , président du Conseil départemental ; Mireille Duvoux et Claude Doucet, Conseillers départementaux . Tout d'abord, l'inauguration de la boucherie, reprise par M. Jérôme Mezhoud, après le départ en retraite de M. Guy et Mme Géraldine Marteau. Jérôme Mezhoud, Issoldunois, qui est dans le métier depuis de nombreuses années, va rester dans la tradition de la Boucherie Marteau avec son savoir-faire. Il sera présent sur le marché de Buzançais le vendredi. Sa fille, Lucie sera à la boutique. « Grâce au Conseil départemental et au maire de Chaillac, un candidat, acheteur du fonds, a été trouvé et une partie des fonds nécessaires à l'achat des murs fut débloquée : 43.668€ de la DETR, 34.935€ de la formule *un commerce, un logement,* et le reste à charge soit 77.330€, a détaillé le maire. Tous nos financeurs nous ont permis, après l'épicerie et la boulangerie, de mettre un peu de charcuterie dans notre pain, et d'avoir de la viande avec nos pommes de terre et nos carottes. »

Après la nouvelle boucherie, c'est un Foyer rural flambant neuf qui a été inauguré. Il a vu le jour en 1968, grâce a la compagnie Le Roi de Trèfle, construit autour d'une scène sans isolation. Un vrai gouffre à fuel. Les travaux devenaient indispensables. Ils ont duré dix mois, soutenus par l'état (FSIPL), 116.702€, la Carsat 100.000€ ainsi que la Région via le pays de Valençay 41.700€, les fonds parlementaires 6.000€ soit 124.604€ de fonds.

22.203 € ont été nécessaires pour financer une partie des matériels de cuisine, subventionnés à hauteur de 65% par le FAR du Conseil départemental.

14.790€ serviront pour la sonorisation, la vidéo et la scène amovible ; un choix de la municipalité, plutôt que d'utiliser l'argent pour la réfection des trottoirs, du hall d'entrée de la mairie et du bureau du maire.

Pour clore la soirée, le président du Conseil départemental Serge Descout, dira avec humour : « L 'avenir de la France, c'est le monde rural. Vous faites preuve d'amour, alors dans quelques années, on viendra inaugurer une maternité ».

N/R

Lauréats du concours des Maisons et Fermes Fleuries

Titre	Prénom	Nom	Adresse	Type	Catégorie	Prix
Mme	Mireille	CARAT	2 rue de la Promenade	Maison avec jardin	1ère	1er
M.	Gilbert	LECLERC	Vaux - 1 allée du Chêne Vert	Maison avec jardin	1ère	1er
M.	Bernard	CAMPES	9 Les Coutons	Maison avec jardin	1ère	1er
M.	Francis	TESSIER	20 rue Jean Giraudoux	Maison avec jardin	1ère	1er
Mme	Dominique	BONNEAU	20 route de Faix	Ferme	4ème	1er
Mme	Marie-Thérèse	LAURENT	8 route de la Forêt	Ferme	4ème	2ème

Laurence et Gilles ont abandonné les pesticides

Après avoir géré, pendant trente ans, leur exploitation polyculture et élevage en conventionnel, le couple a choisi de passer au bio, en 2015. Installé depuis 1987, « *avec mes parents* » à Pellevoisin, et depuis 1991 au « *Moulin de Naix* », Gilles Pinon a longtemps travaillé en culture dite conventionnelle. Avec force intrants chimiques. « *Entre les produits phytosanitaires et les engrais, on en avait pour autour de 300€ à 400€ l'hectare, chaque année* », se rappelle Laurence qui tient les cordons de la bourse. Plusieurs fois, Gilles Pinon songe à passer l'exploitation en bio. Après tout, « *nos vaches allaitantes broutent sur les prairies humides, au bord du Nahon, qui n'ont jamais connu une pulvérisation. Avec, naturellement, du trèfle blanc et des légumineuses.* »

Il se renseigne pour faire des céréales bio, au début des années 1990. « *Le blé poussait bien, mais il n'y a personne pour l'acheter dans les environs. Le meunier le plus proche était dans la Marne. Avec le coût du transport, ce n'était pas rentable.* » Il y a aussi une question de regard. « A cette époque, le bio était un peu le rayon des *farfelus.* On nous incitait plutôt à user des traitements chimiques. ». Rebelote dans les années 2000. « J'ai pensé à convertir l'élevage. Je n'ai pas osé franchir le pas. Mais l'idée ne m'a jamais quitté. ». Les mentalités évoluent, « on est davantage crédible devant les banquiers ». La route n'est pas si longue. « Les vaches ne sont nourries que d'herbes et des céréales de l'exploitation. Nous ne faisons pas d'ensilage. ». En 2015, le couple franchit le pas, l'élevage et les 170 ha de l'exploitation passent au tout bio. « La visite de plusieurs exploitations, dans l'Indre et Loire, nous a aidés à confirmer notre choix », précise Laurence, qui avoue « *avoir été un peu hésitante* ». Et « *on a un fils qui veut reprendre l'exploitation* ». Trois ans plus tard, la phase de conversion achevée, ils ne regrettent pas leur décision. Au niveau financier, Laurence a gagné en sérénité. « En conventionel nous devions avancer une grosse somme pour acheter les intrants, avec des prix de vente derrière qui font le yo-yo, car ils sont indexés sur les cours mondiaux. Maintenant, on est autonomes en fertilisation et on est stables. ». La production a baissé, « *mais nous vendons notre récolte plus cher* ». « Notre plus gros poste de dépenses, maintenant c'est le gazole », poursuit Laurence, car l'agriculture bio- « je *préfère dire traditionnelle* » - demande davantage de travail mécanique.

« *On passe plus d'heures dans les champs, confirme Gilles. Pour éliminer les herbes adventices, il faut brasser la terre, faire remonter les végétaux et les faire sécher au soleil.* » Pas de quoi les effrayer. « *Ça ne nous a pas changé la vie à ce point-là, affirme Laurence. Et maintenant, on voit davantage de coccinelles, dans le blé et les tournesols. Il y a aussi du petit gibier qui est revenu, comme les perdrix. Ça veut dire que les insectes sont là. C'est agréable de travailler dans ces conditions.* ». N/R

Maison de Santé - nouvelle installation: Éclat natur'elle

Linda Ruggiero a ouvert Éclat natur'elle, son institut de beauté, et s'est installée avec l'aide d'Indre initiative.
Domiciliée à Heugnes, cette Tourangelle s'installe, à partir du 16 Décembre, au 1er étage de la maison médicale. *« Pour le moment, je loue le local à la commune de Pellevoisin. Par la suite, je souhaite m'installer dans un local plus grand pour avoir une balnéo. J'attends un peu car c'est un investissement important. ».* Diplômée en soins esthétiques, Linda Ruggiero propose des soins naturels, soins, épilations, manucure, maquillage, esthétique et vend des produits de beauté et de soins naturels.
Éclat natur'elle. Maison médicale de Pellevoisin, rue Jean-Giraudoux.
Ouvert du mardi au samedi, de 9h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19h, sur rendez-vous.
Tél : 02.54.37.75.86 ou 06.37.82.35.95.

N/R

Opéra'Bus

La Communauté de Communes d'Ecueille-Valençay a organisé sur trois jours une animation intitulée Opéra-Bus avec l'ensemble musical La Rêveuse.. Le 15 novembre, le bus a fait étape à Pellevoisin pour deux séances, l'une réservée aux scolaires. Unique en France, l'Opéra-Bus permet de faire sortir la musique classique des salles de spectacles et de la faire découvrir à un large public en s'arrêtant dans les écoles, les hôpitaux et dans les villages. Un Opéra Garnier en miniature d'une capacité de 29 adultes et jusqu'à 45 enfants. Ces derniers, surpris par autant de fastes et intéressés, ont pu assister à un concert-découverte commenté et agrémenté de projections de tableaux et d'images autour de l'histoire de la musique et des instruments des 17ème et 18ème siècles. N/R

Les collégiens à la conquête de l'Europe

Le collège Calmette-et-Guérin d'Ecueillé mise sur les grands projets. Le dernier en date est un partenariat sur deux ans avec l'école Rabelais d'Ecueillé et trois établissements scolaires européens, en Espagne, en Angleterre et en Grèce. Le projet a été déposé au mois de mars auprès de l'Union européenne, par l'intermédiaire de l'agence Erasmus +, à Bordeaux.
« *Le projet a été accepté et nous allons recevoir une subvention de 34.265€ pour le mener à bien. Les objectifs principaux sont l'ouverture européenne, la pratique de l'anglais, l'échange de bonnes pratiques entre professeurs et la transdisciplinarité »,* explique Sophie Denizou, professeur d'anglais au collège et porteuse du projet.
Le projet Erasmus+ a pour thèmes les métiers et le monde du travail en Europe. Cinq grandes étapes sur deux ans sont programmées. Du 21 novembre au 25 novembre, dix élèves ambassadeurs du collège se rendront à Strasbourg et retrouveront dix camarades de chaque nationalité accompagnés de deux de leurs professeurs. Avant cela, les élèves travailleront sur des thèmes comme l'orientation professionnelle, l'évolution des métiers en Europe, la rédaction de CV et de lettres de motivation, les stages en entreprise, etc.. N/R

Armistice du 11 novembre 1918
Commémoration de haute tenue grâce au « Souvenir Français » à Ecueillé

Les initiatives ont été nombreuses et variées dans de très nombreuses communes, mais celle prise par le Comité cantonal d'Ecueillé du Souvenir Français fera date à n'en pas douter.
Avec une salle des fêtes pratiquement comble, cette manifestation est allée au-delà même des espérances des organisateurs qui avaient réuni des élus et de nombreux porte-drapeaux (Anciens Combattants et Souvenir Français) et aussi des collégiens et des écoliers accompagnés de leurs professeurs .
Il y avait à voir ; il y avait aussi à entendre.

A voir, des expositions, celle proposée par l'Office National des Anciens Combattants grâce à des panneaux retraçant ces effroyables années de guerre ; à voir aussi les résultats du remarquable travail des élèves de 3ème du Collège Calmette et Guérin axés plus particulièrement sur la participation des troupes anglaises aux côtés de l'armée française et présenté par les jeunes eux-mêmes; à voir encore, l'exposition réalisée grâce au prêt par des particuliers de nombreux souvenirs (armes, courriers, objets utilitaires, pièces d'équipement, décorations,...) et celle des monuments aux morts des communes du canton et des tombes restaurées par le Souvenir Français.

Quelques témoignages de la part de descendants de victimes du conflit ont fait planer une émotion palpable parmi l'assistance.

Entendre enfin la chorale des Anciens d' AFN du secteur Nord-Indre « Au fil des notes » sous la direction de Roger Viraud, président du Comité cantonal du Souvenir Français. Du « Chant du départ » à « Sentinelles de la Paix », en passant par « Le Africains », « La Madelon » et « God save the queen », ces chants évocateurs précédèrent notre hymne national repris par le public.

Un bel hommage aux 343 victimes recensées dans le canton d'Ecueillé. Le devoir de mémoire est bien assuré.

Colis du 11 Novembre à l'EHPAD

Le 16 novembre, la directrice de l'EHPAD Béthanie, Mme Alliot, et l'animatrice, Delphine, ont accueilli des élus, Daniel Rabier et René Cuillier, et le représentant de l'Onac, Michel Plault, qui ont distribué les colis aux trois anciens combattants et aux cinq veuves d'anciens combattants de l'Ehpad. MM. Chotard, Ruelle, Liaume, Mmes Luthier, Tomazek, Hamelin, Pirot et Bordet ont reçu leur colis de friandises et de produits d'hygiene de la part de l'Onac et du Conseil Départemental.
Une tradition pour le 11 Novembre qui permet de rappeler aux récipiendaires qu'ils ne sont pas oubliés.
N/R

Les Anciens Combattants: Cérémonie du 11 Novembre à Pellevoisin

Discours du Maire lors de la cérémonie

11 nov 1918- 11 nov 2018 : Il y a 100 ans- 1siécle que la première guerre mondiale se terminait avec la signature de l'Armistice. Presque 10 millions de morts, 6 millions d'invalides. Quel gâchis de vies humaines.

Cela fait maintenant 5 ans que nous commémorons cette guerre qui aura tué presque une soixantaine d'hommes de Pellevoisin. Nous avons rappelé chaque année un à un les noms et prénoms de ces jeunes tombés , comme on dit « au champ d'honneur », en précisant leurs âges.

Il me reste à vous donner en détail ceux qui sont « morts pour la France en 1918 ». Ils ont déjà été cités pour la plupart tout à l'heure.

Juste un petit rappel et un constat : L'an dernier, la date à laquelle le dernier mort pour la France de Pellevoisin pour l'année 1917 avait été cité était le 12 septembre 1917, et le premier mort pour la France de l'année 1918 de Pellevoisin est survenu le 04 juin 1918, soit presque 9 mois de répit où les familles n'ont pas eu de mauvaises nouvelles.

Il s'agit donc de Joseph LAUFRAIS MPLF à 24 ans le 04 juin 1918, Roger BONDILANGE MPLF à 18 ans le 13 sept 1918, Alphonse LIGNELET MPLF à 24 ans le 14 sept 1918, le même jour que Pierre CHAUMONDE MPLF à 20 ans, Fernand GABILLET MPLF à 24 ans le24 sept 1918, Louis-Joseph PEGUET MPLF à 29 ans le 25 sept 1918, Jean-Baptiste PEGUET MPLF à 27 ans le 09 oct.1918 (15 jours se sont passés entre la mort de ces 2 frères), Fernand MARCADON MPLF à 26 ans le 02 nov. 1918. Puis ce fut l'Armistice le 11 Novembre 1918, mais 2 morts allaient s'ajouter, celles d'Ernest-Emile DENIOT MPLF à 32 ans le 23 nov. 1918, et Jules LAUMONNIER MPLF à 33 ans le 25 février 1919 des suites de leurs blessures reçues avant l'Armistice.

Que retenir alors du sacrifice de ces millions de morts, de ces millions de jeunes qui ont été au bout de la souffrance, au bout du courage et au bout du sacrifice ?

Que convient-il alors de célébrer ? Le 11 Novembre, c'est la fête de la France unie, la fête de la volonté d'un peuple de résister, la fête des hommes qui se battent pendant que leurs femmes font tourner les usines, la fête de chaque famille amputée d'un ou plusieurs de ses membres pour la Liberté de demain, c'est-à-dire la Liberté d'Aujourd'hui.

Le 11 Novembre enfin, c'est le souvenir de l'immense souffrance de nos grands et arrière- grands parents qu'on a envoyés par milliers conquérir des morceaux de collines, des bouts de paysage, des lopins de terre éventrés. Pour pas grand-chose, et parfois pour rien, au nom d'une gloire que chaque communiqué des états-majors se doit d'illustrer. Comment ne pas évoquer

Verdun, bataille sans réelle portée stratégique, mais qui fut la plus gourmande en hommes de toutes celles de l'Histoire ? Qu'est-ce qu'une victoire lorsqu'elle se solde par la mort de 360 000 de nos compatriotes ?

La Première Guerre Mondiale, c'est l'histoire d'une des plus grandes souffrances humaines. Et c'est au nom de l'Homme, de tous les Hommes, qu'il s'agit, par simple amour de la vie, d'en garder la Mémoire. Et tous les ans, un jour n'est pas trop pour faire vivre un souvenir comme celui-là.

Un grand merci aux anciens combattants et aux porte-drapeaux,

Merci aussi au Souvenir Français qui fait et qui fera que le souvenir se perpétue,

Un grand merci aux pompiers et à la musique qui permettez de rehausser cette cérémonie dans le plus pur respect des traditions,

Un grand merci à vous les enfants pour votre présence devant ce monument et qui devrez assurer dans les années qui viennent ce jour de souvenir, et merci à vous, Mme la Directrice d'école d'avoir participé à la réussite de cette cérémonie,

Merci à vous toutes et tous de vous êtes déplacés pour ce devoir de Mémoire.

Vive la République et vive la France.

Le Maire

EHPAD Béthanie

Un café, des proches

Un café, des proches, une action à destination des aidants a débuté, le 13 novembre à la salle *Un café, des proches,* une action à destination des aidants a débuté, le 13 novembre à la salle de la gare de Pellevoisin. Initialement programmé à l'accueil de jour de l'Ehpad Béthanie, qui accueillera officiellement, dès la fin des travaux, la plateforme d'accompagnement et de répit – une autre ouverture au Blanc – avec le soutien de la Mutualité Française Centre-Val de Loire, le Centre départemental gériatrique de l'Indre (CDGI 36), l'établissement public gériatrique 36, et la ville de Pellevoisin. Différents ateliers qui ont été proposés aux aidants tous les mardis du 13 novembre au 18 décembre. Les proches ont pu être pris en soin gratuitement par l'équipe de l'accueil de jour de Pellevoisin . N/R

Plateforme d'accompagnement et de répit sur Pellevoisin

L'Ehpad Béthanie de Pellevoisin dispose d'une antenne de ce service depuis le 13 décembre .
Contact : 06 74 26 11 36 / 07 87 05 24 07

Colis de la Croix rouge à l'EHPAD

Jeudi 6 décembre, des bénévoles de la Croix-Rouge de Valençay se sont déplacés à l'EHPAD Béthanie, pour la remise des colis. Auparavant nationale, cette manifestation est désormais réduite au plan de territoire, par manque de financement. Ce colis est très apprécié par les résidents de l'unité Béthanie et du Jardin de Louise, où les bénévoles se sont rendus pour remettre le colis, composé d'une éphéméride et de shampoing.

N/R

Noël à l'EHPAD

Samedi 1er Décembre, le père Noël était à l'EHPAD Béthanie où était organisé l'arbre de Noël des enfants du personnel. Les vingt-trois enfants présents ont également profité d'un spectacle donné par le magicien Bruno de Blassis.

N/R

Marché de Noël

Les brocanteurs et les exposants ont reçu de nombreux visiteurs tout au long de la journée, animée par Michel Malassenet. Les commerces locaux étaient également ouverts.
Le Père Noël est arrivé par le train du Bas-Berry en gare de Pellevoisin. Il est aussi venu assister à un spectacle surprise des enfants au Foyer rural et au goûter.
Source NR

La vie associative

Société de Pêche L'Epinoche

L'association de pêche de Pellevoisin, L'Epinoche, s'est réunie en assemblée générale à la salle de la gare.
En 2018, les ventes de cartes « rivière » ont été en baisse, contrairement aux cartes « étang » qui ont connu une légère augmentation. L'enduro carpiste, qui a réuni huit équipes a été une fois encore une belle réussite ; il sera reconduit, le deuxième week-end de septembre.
Des travaux de nettoyage sont en cours, à « La Gravelle », au Bas-Village. L'association prévoit de rempoissonner la rivière et l'étang, courant 2019, avec les mêmes quantités que la saison dernière.
L'ouverture de la pêche à la truite aura lieu le deuxième samedi de mars. L'ouverture de la pêche de l'étang est programmée le 1er mai. Les cartes de pêche pour l'étang sont en vente au bar « Le Coudray » ; pour la rivière, cela se fait sur internet.
Les finances sont équilibrées. Le garde-pêche assermenté, Francis Hallé, est secondé par Pascal Naudet qui assure, notamment, la surveillance bénévolement de l'étang des Buissons.

Le bureau :

Président : Alain Aufrère Vice-président : Michel Rabier
Secrétaire : Michel Tartarin Trésorier : Daniel Rabier

Source NR

L'Union Sportive

Comme chaque année les bénévoles, adhérents et adhérentes de l'USP étaient conviés à l'assemblée générale de l'USP. M. Matthieu BOURGUIGNON, le président, a dressé un bilan des activités de l'USP, des effectifs et du bilan financier. Cette année le nombre d'adhérents est en hausse avec 35 hommes et femmes qui pratiquent le gymnastique et ou le Pilates. Cette soirée était surtout l'occasion de remercier tous les bénévoles et les personnes participant à l'organisation des activités de la randonnée pédestre et de la randonnée semi nocturne. Un appel est lancé à toutes les personnes ayant des idées pour développer les activités de l'USP en prenant contact avec le président au 07 71 11 91 84. Cette réunion fut l'occasion de déguster Le Beaujolais Nouveau accompagné de fromages locaux, de rillons et saucissons de notre nouveau boucher et de pains spéciaux de notre boulanger local le tout dans une ambiance très conviviale Rendez vous est donné aux Pellevoisinois et Pellevoinoise le Dimanche 27 janvier 2019 pour la randonnée pédestre.

Le Président.

42ème randonnée pédestre du 27 janvier 2019

4 parcours seront proposés 10,5 - 15 - 18 et 20,5 km.
Deux ravitaillements au programme :
· 1er à la Jacquelinière avec café, chocolat, confiture…
· 2ème à La Catinauderie avec le traditionnel vin chaud et boudin noir grillé.
Les inscriptions seront prises au Foyer rural de 7 h 30 à 8 h 30.
Tarifs : 2€60 pour les licenciés UFOLEP et les - de 12 ans
4€10 pour les non licenciés.

A 11 h 30 précises remise des récompenses et vin d'honneur offert par la municipalité.

Cette randonnée inscrite au calendrier UFOLEP nécessite une préparation rigoureuse avec la participation d'une trentaine de bénévoles fidèles et dévoués.
Les tâches sont nombreuses, balisage, inscriptions, ravitaillements, accueil au Foyer rural….
Donc rendez-vous est donné aux marcheurs le dimanche 27 janvier 2019 avec une météo clémente.

Amitiés
Jacques ROUET

Pour renseignements supplémentaires : 02.54.39.04.17. Le responsable Jacques Rouet.

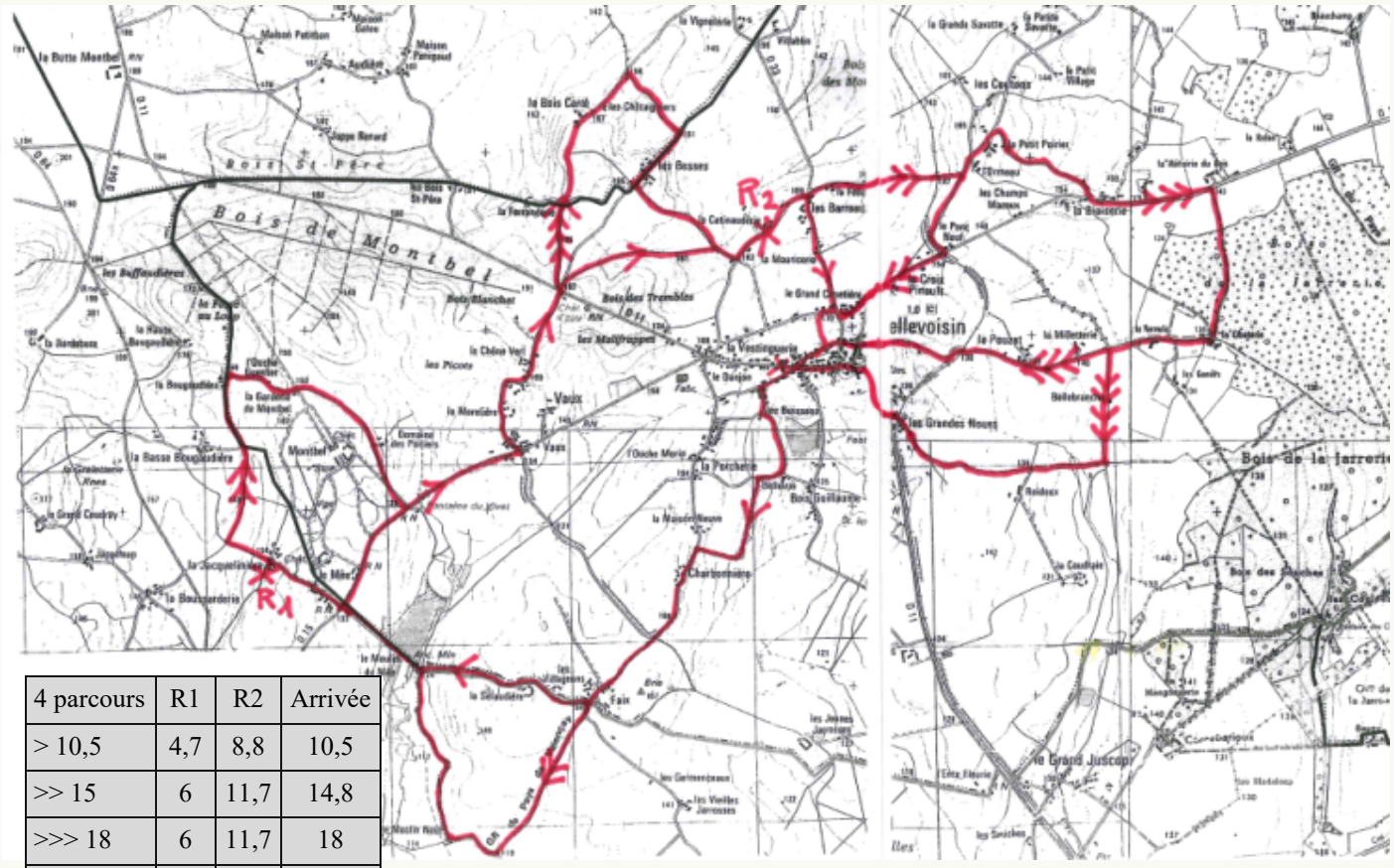

4 parcours	R1	R2	Arrivée
> 10,5	4,7	8,8	10,5
>> 15	6	11,7	14,8
>>> 18	6	11,7	18
>>>> 20,5	6	13,5	20,5

Les Anciens Combattants d'AFN

Assemblée générale du 28 décembre 2018 :

10 membres présents
6 excusés
3 absents
Les sorties de l'année furent :
- Commémoration du 8 Mai 1945
- Juillet : Obsèques de M. Souadet Bernard et sa compagne
- Juillet : Pique-nique
- Aout : Obsèques de Gaultier Emmanuel
- Commémoration du 11 Novembre 1918
- 5 Décembre annulé : journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France »pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie

Le président démissionnaire demande la réélection du bureau :

Nouveau bureau :

Président honoraire : PINON Jean-Pierre
Président : Bavouzet Daniel
Secrétaire : René Cuillier
Trésorière : Hélène Pérot
Porte drapeau : René Cuillier
Jeunes porte-drapeau : Lherm Pinon Eglantine et Clément Chloé

La séance s'est terminée avec le verre de l'amitié. Le président et tous ses membres vous souhaitent une bonne année 2019.

Le président d'honneur
Pinon Jean Pierre

Les pompiers célèbrent la Sainte Barbe

Samedi 24 novembre, les sapeurs-pompiers du Centre de première intervention de Pellevoisin ont fêté leur patronne, sainte Barbe.
Avec un effectif de 11 soldats du feu, le CPI a recensé, cette année 70 interventions. Une légère baisse due au fait que les pompiers n'interviennent plus pour les nids d'insectes. Lors de la cérémonie, Xavier Souverain a été nommé adjudant-chef. Le diplôme d'équipier sapeur-pompier a été remis à Benjamin Bisson. L'infirmière Pauline Duchezeau a reçu le certificat de compétence de formatrice aux premiers secours.
Au cœur de l'assistance se trouvait René Nonnet, 96 ans, présent à chaque Sainte-Barbe, en tenue de sapeur-pompier. Tous étaient réunis autour de l'adjudant Alain Vincent, pour le banquet Chez Babette, avec les familles.

Source NR

Les Pellevoi'zicos : Pluie de médailles à la Sainte Cécile

Pellevoisin sans sa musique n'est pas Pellevoisin. Les propos du maire, Gérard Sauget ont touché les Pellevoi'zicos lors de la Sainte-Cécile. Après la messe, le dépôt de gerbe au cimetière, tous les musiciens se retrouvent à la cantine scolaire en toute intimité pour honorer leur patronne. La grande satisfaction est de voir l'école de musique, dont la directrice, Mme Marie-Cécile Gauthier, a distribué les diplômes, atteindre près de trente élèves, et surtout avoir d'excellents résultats. « *Il y a un attachement important à notre musique de la part de notre municipalité qui a repris le financement que la Communauté de Communes avait auparavant. Et voir notre école de musique avec autant d'élèves est une réelle satisfaction »,* se félicitait le président M.de la Rochefoucaud.
Les trente-six Pellevoi'zicos ont fait une belle saison avec nombre de sorties, la soirée banda, l'apérizik, le bal etc.

Benjamin Bernier et Stéphanie Ydier (12 ans), Angélique Moreau (20 ans) et Raymond Godard (55 ans) ont été médaillés par le maire et le président. La soirée se prolongeait à l'Auberge d'Heugnes pour le banquet.

Les diplômés : Maya Limousin, Zoé Lumet, Lilou Bernier, Sandra Lumet, Marine Logie, Sophie Dubois, Nadège Logie, Franck Duponchel, Violaine et Hermence Milhau, Pauline et Alexandre Garnier, Ohanne Girouard, Nicodème Cugnière, Camille Guédou, Tristan Hème, Joshua Perrat, Aurélien Bonneau et Emma Maridet.

Source NR

Le Syndicat d'Initiative

Soirée couscous le 16 février 2019

Après une année de pause du fait de la réfection de la salle du Foyer Rural, le Syndicat d'Initiative reprend le flambeau de la soirée dansante de février mais en changeant à la fois la date mais aussi le contenu.
Aussi, rendez-vous est pris pour le 16 février à 20 h 30 pour une soirée couscous sur réservation (comme nous procédions antérieurement).
Nous resterons sur le même tarif : 25€ pour les adultes et 10€ pour les enfants de moins de 10 ans.
Ce prix comprend un apéritif, le couscous accompagné d'un verre de vin (rosé ou rouge selon les goûts), une part de fromage de chèvre et un dessert.
L'animation de cette soirée sera assurée par M. Amélic Blanchet, dont on apprécie régulièrement sa capacité à mettre les danseurs en scène …
Vous pouvez réserver dès maintenant auprès de M. Jean-Jacques Druet, Président du Syndicat d'Initiative au 06.09.99.39.43.

Le Relais des Pas Sages

Fin de saison au Relais des Pas sages

Le 20 octobre, fut le jour de fermeture de la saison culturelle au Relais des Pas Sages. La sortie de résidence de théâtre-clown de la compagnie tourangelle Canopée, avec les deux clowns Bouchon et Cathydrale, alias Amélia Bréchet et Adèle Frantz, qui étaient en résidence depuis une semaine à la ferme du Relais. Ils ont présenté, pour la première fois, leur spectacle au public. Le concert de Moz'Bluez a terminé la soirée et une saison culturelle très riche à Pellevoisin.

NR

Les Pas Sages pensent déjà à 2019

Les projets des Pas Sages pour cette fin de saison ont été évoqués avec l'assemblée générale, le vendredi 19 octobre. Pas sages, au four et au moulin, a eu lieu le samedi 20 octobre**.** Robin a présenté son moulin à céréales et sa presse à huile. L'occasion d'admirer la fabrication de la farine de blé et de l'huile de tournesol récoltés sur place. Sabine et Martial, qui ont installé leur troupeau de brebis, ont montré leur travail d'éleveurs, et ont proposé eux aussi leurs produits, saucisses et merguez de mouton. Le deuxième temps de la journée a été suivi par le film *L'agroécologie dans l'oasis de Chedini*, projeté sur grand écran dans le cadre du festival Alimen-terre. Cette projection s'est articulée autour d'un débat où chacun s'est exprimé sur sa vision concernant la façon de se nourrir et de nourrir l'humanité. La sortie de résidence de théâtre-clown de la compagnie Canopée, puis le concert de Moz' Blues, ont clôturé la soirée.

« *Pour 2019, de nombreux projets sont sur les rails : accueillir L'Envolée furieuse, la troupe du Blanc ; recevoir le week-end d'intégration d'étudiants en économie sociale et solidaire ; renforcer les liens avec l'association La Meute, basée dans le sud de l'Indre ; enfin, se rapprocher d'autres lieux qui, comme le Relais des Pas Sages, œuvrent à faire vivre notre territoire, culturellement et concrètement* », annonce toute l'équipe.

N.R.

Le Club de l'Amitié

L'année 2018 s'est achevée et elle a été bien remplie. Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2019. Au niveau des réunions du Jeudi très animées par les amateurs de belote toujours aussi nombreux ainsi que par les autres joueurs de Scrabble, Rummikub, Triomino et crapette. Le mardi, nous atteignons parfois la dizaine de participantes aux activités manuelles (broderie, couture, artisanat…), vous avez pu voir nos quelques créations lors du marché de Noël.

Nous prenons aussi un grand plaisir à faire une jolie vitrine au fil des diverses fêtes ou manifestations ; cela participe à l'animation de la rue commerçante de notre village.

Tous les mois, nous célébrons les anniversaires, nous avons également fêté le Beaujolais nouveau, nous fêterons la Chandeleur qui arrive bientôt, Mardi Gras etc…

Un repas tous les trimestres chez Babette, très apprécié par les membres du Club, un repas de fin d'année que nous allons faire à mi-janvier et, dans les jours qui viennent, une sortie au Cabaret pour ceux qui en ont manifesté le désir.

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez des renseignements complémentaires.

S.COTTAZ : 02 54 39 00 40

C.ROUX : 02 54 39 02 66

Notes d'histoire locale

La Tuilerie du bourg de Pellevoisin

Michaël Beigneux et Léonard Cuffez. Octobre 2018

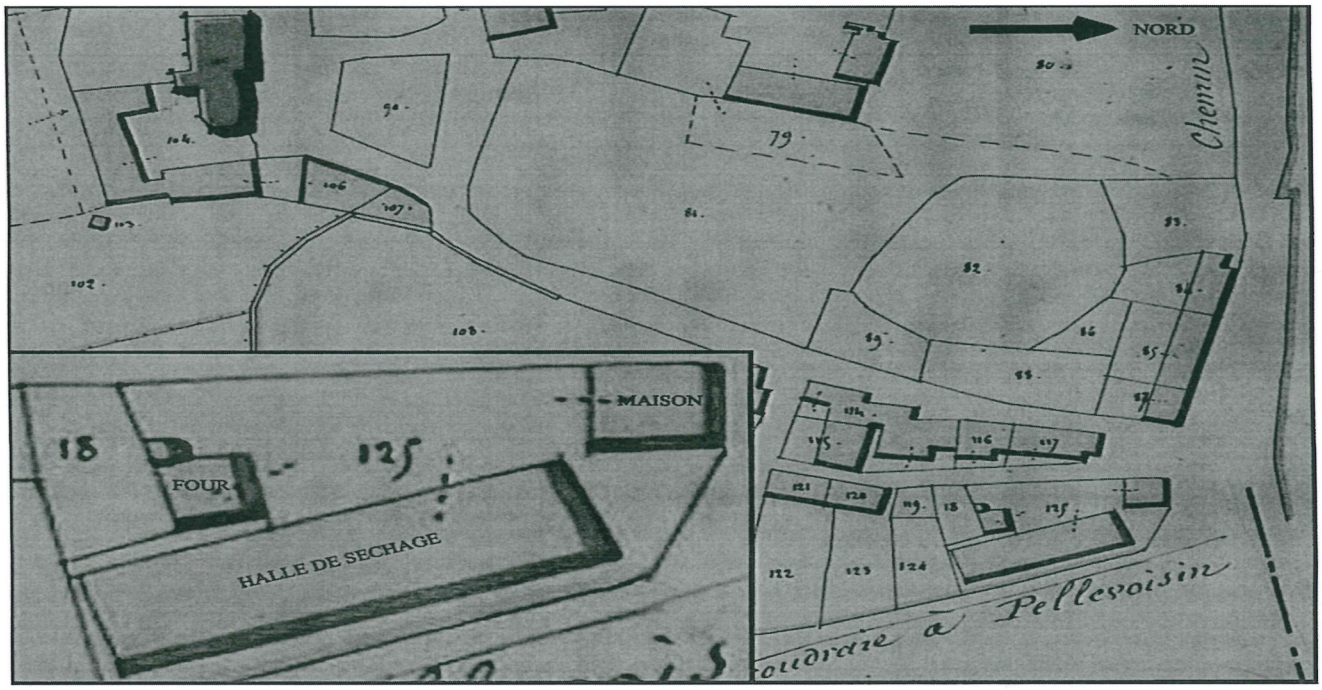

Figure 1. Extrait du cadastre napoléonien de Pellevoisin terminé sur le terrain en octobre 1835. La tuilerie est sur la section C, numéro 125. Le plan cadastral complet est disponible en téléchargement sur le site des archives départementales de l'Indre : http://www.archives36.fr/

L'enquête sur les tuileries du canton d'Ecueillé, déjà entamée en 2006 et 2009, se prolonge avec l'étude de celle de Pellevoisin, l'une des plus anciennes du canton (voir la bibliographie). Une rapide description de celle-ci sera suivie d'une présentation des différents propriétaires et exploitants qui, nous le verrons, ne sont pas toujours les mêmes. L'activité quotidienne des tuiliers fera également l'objet d'une petite synthèse. Certains passages extraits des archives consultées seront entre guillemets, sans correction de l'orthographe et avec une accentuation modernisée.

Emplacement et caractéristiques techniques.

Avant l'installation de la tuilerie de Pellevoisin dans les premières années du XIX^{e} siècle, il est probable que cette activité a existé sur le territoire communal à une date indéterminée. En effet, un toponyme (ou noms de lieux) du plan cadastral de 1835 le laisse entrevoir. Il s'agit du Champ de la Tuilerie, situé entre la Verrerie et les Genets. Ce même document permet également de relever l'existence du Four Renard, à mi-chemin entre la Folie et les Coutons. Mais ici, le type de four, associé ici au nom de celui qui l'a exploité, n'est pas précisé (four de tuilier, de verrier, four de réduction de fer...). Par ailleurs, de la marne a été extraite à la Marnière, près de la locature de la Porcherie (actuellement au trente-huit, rue Jean Moulin). Enfin, la Roche Fondue près du château de Poirier est peut-être à interpréter dans le sens de carrière de pierres.

Dans la première moitié du XIXe siècle, la tuilerie de Pellevoisin est localisée dans le « haut bourg », à quelques dizaines de mètres à l'est de l'ancienne motte féodale (section OC, n° 1185 à 1187 du cadastre rénové), sur une parcelle d'environ cinq-cent-soixante mètres carrés. L'emplacement offre une grande facilité pour l'accès et pour le transport des matériaux qui y sont produits quelle que soit l'époque de l'année, contrairement à une tuilerie située dans un hameau isolé. Sur le cadastre napoléonien daté de 1835, la halle de séchage est un bâtiment aux dimensions impressionnantes, de vingt-six mètres de longueur sur huit mètres de largeur. Cependant, elle reste un peu plus petite que celle de Préaux, qui avoisine les trentes mètres de longueur et dix mètres de largeur. Séparé de la halle par un mètre environ, le four se présente comme un cube d'environ cinq mètres de côté avec une cheminée accolée. Quant à son volume utile de cuisson, il est inconnu (voir la figure 1). Le cadastre actuel indique un bâtiment d'environ cinquante et un mètres à l'emplacement de l'ancienne halle, ce qui implique l'ajout d'une construction à une ou à chaque extrémité de celle-ci après 1835.

Les descriptions identiques des actes des notaires de juillet 1828 et de mars 1850 apportent quelques précisions sur la configuration des lieux. La maison du tuilier semble correspondre à la parcelle numéro 117 du plan cadastral avec la « chambre à feu dans laquelle ouvre la bouche d'un four à cuire pain dont la motte est en dehors, au pignon sur le chemin, toit à porcs y attenant, écurie à la suite de la dite chambre et y attenant, cour devant, communauté au puits à eau, grenier au dessus de la chambre ». Face à elle, il apparaît le « four à chaux dans la cour, halle auprès couverte partie en tuile et partie en bruyère, loge à côté » pour un total de six-cent-soixante mètres carrés. En 1850, il est encore possible d'emprunter le chemin de la Coudraie à Pellevoisin, qui longe la halle vers l'est.

En février 1866, un détail échappe à notre compréhension : « une grange emportant le portail de la grange actuelle ». En juin 1871, la maison d'habitation est constituée d'une « chambre à feu, deux cabinets, une écurie, une grange, cour devant, communauté au puits à eau ». La halle voisine avec un terrain au midi, le four est « à chaux et à tuiles avec son entourage ». Le tout est d'un tenant sur une superficie d'environ sept-cent-soixante mètres carrés. La centaine de mètres carrés supplémentaire par rapport à 1850 correspond vraisemblablement à la partie du chemin de la Coudraie à Pellevoisin, vendu entre-temps par la commune (entre 1835 et 1866). Par ailleurs, une parcelle de trois-cent-quarante mètres carrés de terre située pièce des Grands Champs sert « d'emplacement au bois destiné à la tuilerie ».

Le revenu imposable de cette tuilerie est de cinquante francs, tandis qu'il est de quatre-vingts francs à Préaux au même moment. Après sa reconversion, l'ancienne halle a longtemps servi d'écurie et de bâtiment agricole, avant une transformation en appartements il y a environ dix à quinze ans. A proximité, une petite tour appelée le château d'eau est un édifice qui intrigue. Est-elle un élément lié à l'activité de l'ancienne tuilerie qui aurait pu servir à l'alimentation en eau nécessaire pour la fabrication des tuiles et briques ? Les services fiscaux enregistrent la démolition de la tuilerie en 1921. Quant à l'habitation du propriétaire et/ou du tuilier, elle a probablement été démolie après cette date.

Les propriétaires de la création à la fermeture.

Comme il est difficile de s'approvisionner avant la Révolution dans le secteur de Pellevoisin, les commandes ont lieu soit du côté du canton de Montrésor où l'offre est plus abondante, soit vers Argy et Buzançais. En 1811, on compte une tuilerie à Argy et cinq à Buzançais.

Les recherches actuelles n'ont pas encore permis de connaître le nom du constructeur de la tuilerie, ni l'époque de sa mise en service. Grâce à la grande enquête statistique du préfet Dalphonse, résultat du collectage d'informations sur la démographie, l'agriculture ou l'industrie dans les communes du département vers septembre et octobre 1801, il apparaît qu'aucun établissement n'existe encore à Pellevoisin et sur le canton, seule celle de Préaux fonctionne. En revanche, une nouvelle enquête de 1811 indique sa présence. Il faudra attendre les années 1850 pour que deux nouvelles tuileries soient créées au chef-lieu de canton.

Figure 2. Carreaux de terre cuite fabriqués du temps du couple Louis-Louis (après 1877 – avant 1921). Dimensions : 16,5 cm de côté pour celui de gauche, 17 cm pour celui de droite. Sur le carreau de droite, la marque du propriétaire et tuilier est incluse dans un rectangle de 17,5 x 3,3 cm. Il est à noter que ces deux carreaux ont été retrouvés dans l'ancienne maison de Napoléon-François Louis.

Le dix décembre 1825, André Sarrazin, propriétaire à Pellevoisin, vend la tuilerie à Charles Soupiron, tuilier résidant à la tuilerie, moyennant une rente viagère. Mais moins d'un an plus tard, le six octobre 1826, il la revend à Sylvain Renault, un riche propriétaire qui est également meunier du moulin de Naix. Le 22 décembre 1845, pour assurer ses vieux jours, Sylvain Renault donne la moitié de la tuilerie à ses trois fils Eugène, Louis et Sylvain, moyennant une pension viagère et alimentaire. Ses trois garçons vendent la tuilerie le 11 mars 1850 à Jean-Baptiste Sarrazin-Marcadon, aubergiste à côté de la tuilerie qui se présente comme tuilier en 1856. Le quinze novembre 1858, il est présent au mariage de son fils Joseph Eugène, qui est tuilier à Pellevoisin comme son père et qui encore repéré comme tel en juillet 1860. Après son décès survenu en 1860, elle échoit après le partage à son fils aîné Jean-Baptiste Sarrazin, propriétaire à Valençay. Le successeur, Jean-Baptiste Louis (fils), est le mari de sa fille Thérèse Sarrazin, avec laquelle il est marié depuis 1846. Il est un propriétaire aisé et cultivateur qui réside au lieu-dit "le Chêne Vert". Il devient propriétaire de la tuilerie le 26 février 1866. Jean-Baptiste Louis est également maire de Pellevoisin pendant une dixaine d'années, du 27 août 1860 au 12 septembre 1870, presque jusqu'à la fin de sa vie puisqu'il meurt à Vaux le 16 janvier 1871. Le 27 août 1877, Napoléon-François Louis épouse Alix-Augustine Louis, sa cousine germaine, qui apporte en dot la part qu'elle partage avec une sœur et un frère de la succession de Jean-Baptiste Louis son père. Ce couple ne réside pas sur place mais à la Justice (actuellement treize, rue de la République). Louis-Napoléon Louis fait enregistrer aux services fixcaux en 1921 la démolition de la tuilerie. Pour résumer, aucun propriétaire ne réside sur place et hormis le dernier qui se présente parfois comme propriétaire tuilier dans certains documents administratifs, ils préfèrent mettre l'établissement industriel en location.

Des tuiliers locataires.

En raison de leur statut de travailleurs itinérants et d'une grande précarité dans leur activité, il est très difficile de reconstituer le parcours de ces hommes ou de leurs familles, au même titre que les forestiers, charbonniers, muletiers... Ils sont au minimum une bonne dizaine de tuiliers à se succéder à la tuilerie de Pellevoisin sur une période d'environ cent-vingt ans (voir la figure 3).

Les modalités de la location sont connues seulement pour les années 1820. Notons au passage qu'elles ressemblent en tous points à des baux observés du côté de Montrésor ou dans ceux étudiés par Jacques Thomas en Touraine (voir bibliographie). A Pellevoisin, la location est courte à cette époque-là, trois ans. Mais il suffit que l'entente entre les deux partis soit cordiale et la tacite reconduction devient la règle, notamment du temps de Henri Malterre ou de la famille Sauvaget. Le début de l'entrée en jouissance est le onze novembre, plus précisément la Saint-Martin d'hiver. L'ouvrier tuilier doit jouir de celle-ci en « bon père de famille », sans y commettre aucune dégradation, aucun accident, aucun incendie au four à chaux. Le preneur doit fournir à ses dépens des tuiles et de la chaux pour les réparations locatives et de laisser à la fin de la location l'établissement dans le même état qu'à son entrée. De plus, « le preneur fera tirer de la pierre à chaux et de la terre dans les endroits qui lui seront permis par autrui et à ses frais et dépens ». Mais en contrepartie, le bailleur « s'oblige de faire faire incessamment à la dite tuilerie toutes les réparations nécessaires pour mettre le preneur à même de préparer et faire cuire ses matériaux ». En 1828, le prix de la location est de cent-quatre-vingt francs, livrable en deux parts égales à la Saint-Jean-Baptiste (vingt-quatre juin) et la Saint-Martin d'hiver (onze novembre). Cette dernière échéance est reportée à la Saint-André (trente novembre) à partir de l'année suivante. En outre, le locataire doit fournir chaque année au propriétaire deux-mille tuiles et deux poinçons de chaux dont l'évaluation est de quarante francs, livrable « à l'époque des fournées, selon les besoins du bailleur et sa volonté ». Enfin, il arrive parfois que la tuilerie ne soit pas louée, comme après le décès d'un propriétaire en 1871.

Un peu de matériel et des ustenciles servant à l'exploitation de la tuilerie font partie des différentes transmissions et sont mis à la disposition des locataires. Lors de l'inventaire et de l'estimation des biens du mois de juin 1871, ces objets sont les suivants :

- un vieil essieu de véhicule à attelage estimé quatre francs,
- un ringard de cinq francs (tige de fer cylindrique, aplatie, recourbée ou en forme de crochet à l'une de ses extrémités, munie d'un manche en bois à l'autre et dont on se sert dans les usines pour attiser le feu, agiter les matières en fusion ou retirer les scories),
- deux volants évalués à deux francs (le volant est peut-être une roue pour entraîner une courroie),
- un parchemin à deux francs (est-ce une peau animale servant de crible ?),
- une tranche à un franc (pioche ou houe à large côté acéré), un seau à un franc, une brouette à trois francs et une corde de puits au même prix.

Par ailleurs, le tuilier dispose également de deux moules à tuiles (estimés trois francs) et un moule à briques simples à un franc. Enfin, trois cent faîtières estimées soixante-quinze francs sont des tuiles cintrées qui servent à couvrir le haut d'un toit.

A suivre sur le prochain Info Plus

Et si l'on parlait du jardin d'agrément et potager

Travaux au jardin d'agrément

Que faire en Janvier :

♦ Semer les œillets de Chine (*diantus* chinensis) et œillets de poêtes (*diantus barbatus*) sous châssis.
♦ Surveiller les plantes protégées contre le froid et l'humidité.
♦ Inspecter l'état des bulbes d'été conservés à l'abri.
♦ Tailler les clématites à floraison estivale.
♦ Tailler le lierre Hedera et vigne vierge (*parthenocissus*).
♦ Nettoyer et enrichir le sol dans les massifs et rocailles.
♦ Diviser les plantes vivaces.
♦ Nettoyer les bergenias.

Que faire en Février :

Les jours s'allongent la douceur se ressent dans les quelques journées ensoleillées qu'offre Février. Dès le milieu du mois, le jardin commence à sortir de sa torpeur.

Le jardinier pourra admirer, si les températures sont clémentes, les premières floraisons à la fin du mois. Planter encore des haies avec des arbustes. Tailler les rosiers et plantes grimpantes (glycines et chèvrefeuilles).

Je vais vous parler de certaines glycines très originales : La glycine de chine (Wisteria sinensis alba) merveilleuse forme à fleurs blanches, la glycine du Japon (Wisteria variegata) mauve et feuilles panachées et la glycine du Japon (Wisteria venusta roséa) grappes et fleurs roses qui apportent douceur et romantisme dans les petits jardins.

Que faire en Mars :

Tout d'abord un petit dicton : Quand mars fait avril, avril fait mars. Le soleil de mars donne des rhumes tenaces. Tailler tôt, tailler tard, taille toujours en mars : Tailler les arbustes à floraison estivale et vos haies, mars est le meilleur moment (éviter de tailler en été).

Voici un arbuste que tout le monde connait : Le Forsythia, aussi appelé « mimosa de Paris ». Les différentes espèces de Forsythias sont : Le forsythia (Citrus swzzler) au feuillage denté, vert panaché de blanc, le forsythia (Fiesta) au feuillage panaché de vert et vert clair et le forsythia (Koreana kumson) arbuste nain, feuillage marbré vert et jaune.

Travaux au potager

Que faire au potager en hiver : L'hiver est la saison creuse au potager, la grisaille environnante, le gel, le vent, la neige ou la pluie dissuadent souvent le jardinier.

Les légumes suivants peuvent être plantés pendant l'hiver : Le brocoli, les choux, les carottes, rutabaga, céleri, pois, chou-fleur, épinard (attention ces plantes n'aiment pas la chaleur, il est donc recommandé de les planter en temps les plus froids).

∗ Vigne taillée en février emplit de raisins ton panier.
∗ Pour faire un jardin, il faut un morceau de terre et l'éternité.
∗ Cultiver son potager, ce n'est pas seulement produire ses légumes, c'est apprendre à s'émerveiller du mystère de la vie.
- Proverbe Chinois : Si tu veux être heureux une heure, bois un verre, si tu veux être heureux un jour, marie toi, si tu veux être heureux toute ta vie, fais toi jardinier.

Bonne Année 2019

M. Tessier Francis

Proverbes du jardinier

Page pratique

MEMENTO PERMANENCES

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00
- Samedi de 9 h 00 à 12 h 00
- ☎ 02.54.39.00.68 🖷 02.54.39.00.66

Courriel : pellevoisin@wanadoo.fr
M. SAUGET Gérard, Maire, reçoit sur rendez-vous .

Garderie périscolaire : 02.54.39.01.63

Relais bibliothèque : 02.54.38.57.22
E-mail : mediatheque.pellevoisin@orange.fr

- Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30
- Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Médiathèque d'Écueillé 02.54.40.59.10
E-mail : mediatheque.ecueille@orange.fr
Mardi et vendredi de 15 h - 18 h
Mercredi de 10 h - 12 h et 15 h - 18 h
Samedi de 9 h - 12 h

Mission Locale Jeunes : 02.54.07.70.00.

URGENCES : SAUR 0587231000
Pompiers 18
Gendarmerie 17
SAMU 15
Accueil sans abri 115

Brigade de gendarmerie Écueillé
Accueil le lundi de 14 h à 19 h et le samedi de 8 h à 12 h
Pour toute urgence, composer le **17**

Transport de car l'Aile Bleue :
Livrets en Mairie.
Service à la demande : 0 800 77 86 21
19 lignes de transport sur le territoire de l'Indre.

Réunions du Conseil Municipal :
Voir en Mairie

Volailler :
Pour tous renseignements 02.47.92.17.80

Marché :

- Tous les mardis de 10 h 00 à 12 h 30

Ramassage des ordures ménagères :

- Tous les jeudis matin

Bureau Familles Rurales : 02.54.39.09.27
Permanences :
- Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 17 h.

Conciliateur de Justice :

- le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30 à la mairie d'Écueillé

Bureau de LA POSTE
Horaires : du lundi au samedi 9h - 11h20.
Dernière levée du courrier à 15 h 00.

Horaires de la déchetterie :

- lundi 9 h à 12 h,
- vendredi et samedi 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Permanences sociales :

- Une assistante sociale de la DPDS , prendre RDV au 02.54.00.18.99.
- MSA, s'adresser à Valençay au 02.54.29.46.91

Trésorerie de Chatillon sur Indre :
dés le 1er janvier 2019
Adresse / 3 rue Maurice-Davaillon
BP 34
36700 Châtillon-sur-Indre
Horaires d'ouverture
Le Mardi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 15h30
Le Mercredi : de 09h00 à 12h00
Le Jeudi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 15h30
Le Vendredi : de 09h00 à 12h00

État civil

Décès:

Le 08/08/2018 : M. GAULTIER Emmanuel
Le 22/08/2018 : Mme GAILLARD Irène
Le 23/08/2018 : Mme RAVEAU Brigitte
Le 24/09/2018 : M. DEPOND Lucien
Le 30/09/2018 : Mme BAVOUZET Jeanine
Le 02/10/2018 : Mme PERICAT Yvonne
Le 26/10/2018 : Mme COLIN Régine
Le 05/11/2018 : Mme SCHNEIDER Thérèse
Le 25/11/2018 : Mme GRANDFILS Claude
Le 11/12/2018 : Mme BILLIERE Louisette

Dates à retenir

LOISIRS A PELLEVOISIN

JANVIER

Dimanche 20 -
Fête de Saint Vincent

Dimanche 27 -
Randonnée pédestre de l'USP

FEVRIER

Samedi 9 -
Dîner dansant de l'union musicale à Palluau

Samedi 16 -
Couscous dansant du Syndicat d'Initiative

MARS

Dimanche 10 -
Super-loto de l'APE du RPI à Ecueillé

Samedi 30 -
Apéri'zik organisé par les Pellevoi'zicos à 18h au foyer Rural

Petites annonces

A vendre :

- Bois de chauffage : *35€ /stère*
- Frigidaire 200 litres : *Prix à débattre*

Tel: 02.54.39.00.63

Vélo Pliant adulte BTWIN
Décathlon BFOLD3 Très bon état :
100€ ferme
Tel : 06.11.92.03.61

Calendrier des randonnées

Randonnées pédestres

Dates	Lieux	Parcours	Inscriptions/Départs
20/01/2019	CM Le Fonchoir - Châteauroux- Maison quartier Est- Le Fonchoir 1 rue Jules Massenet	10 - 14 - 18 km	7 h 30 - 9h 00
27/01/2019	US Pellevoisin - Foyer rural	12 - 15 - 18 - 20 km	7 h 30 - 8h 30
03/02/2019	US Montierchaume - Foyer rural - rue des carrières	9 - 12 - 14 - 16 - 19 km	7 h 30 - 9 h 00
10/02/2019	FR Velles - Salle des fêtes	11 - 15 - 18- 22 km	7 h 30 - 9 h 00
17/02/2019	Randonneurs de Langé - Salle polyvalente	9 - 12 - 18 km	7 h 40 - 9 h 00
03/03/2019	Randonnée vallée du nahon- Jeu Malôches - Salle des fêtes	28 - 34 km 12 - 14 - 18 km	6 h 00 7 h 30 - 9 h 00
10/03/2019	Villledieu sur Indre - Salle des fêtes jean Moulin	11 - 15 - 18 km	7 h 30 - 9 h 00
17/03/2019	CM BARILLA/HARRY'S CHATEAUROUX Centre de loisirs su Moulin de la Valla	10 - 11 - 15 - 19 - 20 km	7 h 30 - 9 h 00
24/03/2019	ASL Sougé - Salle des fêtes	10 - 14 - 18 km	7 h 30 - 9 h 00
07/04/2018	19ème randonnée départementale - Levroux - Maison du peuple Levroux - rando découverte accessibilité handicapé	25 - 28 km 9 - 12 - 15 -18 km 4 km	6 h 30 7 h 00 - 9 h 00 14 h 30

Pellevoisin d'hier et d'aujourd'hui

Hier

Aujourd'hui

Collecte et pré-collecte des ordures ménagères

jours fériés	dates	pré-collecte	collecte
Pâques	22/04/2019	jeudi	vendredi
Fête du travail	01/05/2019	jeudi	vendredi
Armistice 39/45	08/05/2019	jeudi	vendredi
Ascension	30/05/2019	mercredi	vendredi
Pentecôte	10/06/2019	jeudi	vendredi
Fête nationale	14/07/2019	mercredi	jeudi
Assomption	15/08/2019	mercredi	vendredi
Toussaint	01/11/2019	mercredi	jeudi
Armistice 14/18	11/11/2019	jeudi	vendredi
Noël	25/12/2019	jeudi	vendredi

Service de cars Rémi (Région Centre-Val de Loire)

20 lignes de transport sur le territoire de l'Indre.
La ligne S assurant le trajet
Luçay-le-Mâle>Ecueillé>Châteauroux (Aller/Retour) dessert Pellevoisin.
Elle permet de se rendre à Buzançais et à Châteauroux.
Pour certains jours, l'arrêt est à la demande.

Pour plus de détails sur cette ligne via le site internet de la Région (Rubrique INDRE-36) via ce lien : **https://www.remi-centrevaldeloire.fr/wp-content/uploads/36-indre/lignes-regulieres/Ligne-S.pdf**

CORRESPONDANT
NOUVELLE –REPUBLIQUE

N'hésitez pas à contacter le correspondant de la Nouvelle République, **Thierry Maquin,**
tél/fax : 02.54.26.16.09 ou 06.80.89.27.10.
Par Mail : maquint@orange.fr.

CORRESPONDANTE
LA RENAISSANCE LOCHOISE

N'hésitez pas à contacter la correspondante de la Renaissance Lochoise, **Josiane Augis**
Tél: 06.41.90.10.38.
Par Mail : augis@gmail.com